

# Le Consommateur Futé

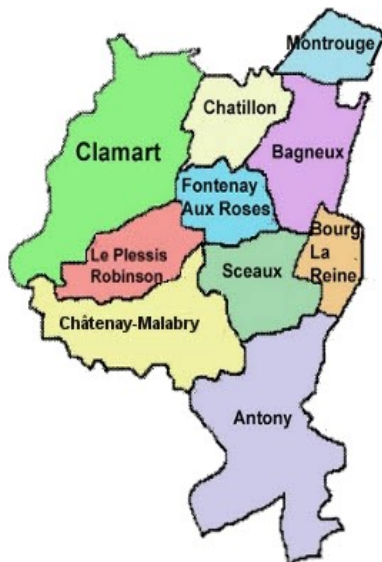


UFC - Que Choisir Hauts-de-Seine Sud

B.P. 31 - 92293 Châtenay-Malabry Cedex

Téléphone : 01 40 91 81 55 - Mél. : [contact@92sud.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@92sud.ufcquechoisir.fr)

Site internet : <http://www.ufc-quechoisir-92sud.org>



## N° 90 – MARS 2017



## ÉDITORIAL

### PERSONNE NE LE FERA À NOTRE PLACE !

L'un de nos collègues, consommateur vigilant, nous a envoyé un article bien intéressant et toujours d'actualité écrit en 2014 par M. Périco Légasse, chroniqueur culinaire dans l'hebdomadaire Marianne, intitulé « Ne plus rien acheter en silence ! ».

Le discours est le suivant (extraits) : « Il ne suffit pas de lire une étiquette, parfois bien bavarde, encore faut-il comprendre ce qu'elle raconte. Ouvrez-la ! Oui, ouvrez-la chaque fois que vous aurez un doute sur un produit, une provenance, une norme ou une référence.

En grande surface, demandez le chef de rayon ; chez le commerçant, interrogez le vendeur ; au marché, posez la question : de quoi c'est fait, d'où ça vient, comment cela a été conservé ? Mettons la production et la distribution devant leurs responsabilités. Nous sommes prêts à tout croire, mais nous avons besoin de savoir pourquoi nous devons le croire.

Voilà un droit que l'on ne retirera jamais à celui qui sort son porte-monnaie pour se nourrir, et si, chaque fois qu'un problème se pose, le consommateur le pose, alors la machine à tricher ne pourra plus tourner impunément.

Les pouvoirs publics sont les garants de la réglementation du commerce et de la législation alimentaire, mais les administrations censées les contrôler sont décimées, dépecées ou désabusées, en tout cas très insuffisantes pour mener correctement leur mission. Il appartient donc au consommateur de surveiller ce qu'il achète et d'exiger de ses fournisseurs les garanties fixées dans le contrat que constitue chaque acte d'achat.

Chaque démarche, chaque interrogation, chaque réaction pèse et remonte à la source, aussi sûr que les petits ruisseaux font les gros fleuves. Si 1 % des consommateurs le faisaient chaque fois qu'ils ont un doute, les lois du commerce seraient bouleversées.

Usons donc du moindre pouvoir dont nous disposons, et posons la question. C'est le silence qui mène les agneaux à l'abattoir. »

Franchement, trois ans plus tard, il n'y a rien à modifier à ce commentaire, sauf un détail : mettons tous les verbes écrits à la deuxième personne du pluriel (« ouvrez-la ! ») à la première du pluriel (« ouvrons-la ! »).

Avec P. Légasse, P. Beck

Éditorial	1
Ceci n'est pas un poisson... Bon à savoir	2
K par K : un cas à part Conforama : SAV inconfortable Merci Sony !	3
Cuisine But : des ratés dans la livraison Volte-face de Cardif assurances	4
Ceci est une crème Colt Technologies Services tire à vue !	5
Sel dans nos aliments	6
Articles de parapharmacie	7
Les LED ce n'est pas forcément inoffensif	8-9
Bon à savoir	9
SNCF : nouvelle garantie 30 minutes	10
Et tant pis si ça pique Bon à savoir	11
Même si vous n'utilisez pas l'ascenseur... Permanences de l'association	12

